

xiii^e siècle, parce que, d'une part, nous n'avons pas de travail moderne donnant l'ensemble de leur histoire et que, d'autre part, on n'a, jusqu'à présent, publié que peu de sources documentaires ; nous aurons à traiter plus loin spécialement l'histoire des Béguines flamandes et néerlandaises.

L'extension étonnante que l'institution prit si rapidement en Allemagne a eu aussi de puissants motifs religieux ; il suffirait pour le prouver, de rappeler cette circonstance que, jusqu'au xiv^e siècle, nous rencontrons de nombreuses béguines sorties des familles de la chevalerie ou des classes riches de la bourgeoisie. De même le nom de « pauvres volontaires » que portaient beaucoup de couvents et les renseignements que nous avons sur l'organisation de couvents de ce genre nous permettent de reconnaître clairement la survivance de cette passion pour l'abandon du monde et la pénitence ascétique qui nous ramène à l'influence de Lambert.

Mais les idées des Franciscains qui, à la même époque, se répandaient rapidement et qui étaient fort analogues aux tendances de Lambert, trouvèrent aussi dans les couvents de béguines un terrain extrêmement favorable à leur développement. Déjà au cours du xiii^e siècle, il est visible qu'en France, en Allemagne et dans la haute Italie, les Béguines et les Bégards sont tombés en grande partie sous la direction de l'ordre des Mineurs et des Dominicains ; ils se sont si étroitement liés avec les confréries de pénitence de ces deux ordres que, dans les pays de langue romane, les *fratres et sorores de poenitentia* (tertiaires) sont communément désignés sous le nom de *beguni* et *beguinae*, sans qu'il y ait à distinguer entre ceux qui sont sous la direction des Dominicains et ceux qui ont les Mineurs pour guides ; c'est d'ailleurs cette circonstance qui a rendu si confuse l'histoire des Béguines et des Bégards. Très souvent, dès la fondation de couvents de Béguines en Allemagne, on chargeait directement les Mineurs ou les Dominicains de la direction spirituelle et de la surveillance des Béguines, ce qui, en règle générale, les amenait probablement à s'affilier aux Tertiaires. Les autorités de certaines villes, par exemple Francfort sur le Mein, se sont, il est vrai, opposées avec une telle énergie à ce développement que les béguinages de cette ville ont conservé toujours leur caractère antique ; à Cologne aussi l'influence des ordres mendiants sur les béguinages est toujours restée très faible, alors qu'à Bâle et à Strasbourg presque toute la masse des béguines s'est affiliée comme tertiaires aux ordres des Mineurs. Il est vrai que c'est précisément cette affiliation de la majorité des béguines qui a contribué à déchaîner les tempêtes qui, depuis la fin du xiii^e siècle, ont affligé

l'institution. Mais, en fin de compte, les condamnations papales n'ont eu d'autre effet que d'amener une nouvelle fraction considérable des béguines non encore affiliées à se joindre également aux tertiaires afin de s'assurer ainsi l'existence ; dans le cours du xv^e siècle beaucoup de béguinages échurent à l'ordre des Augustins. L'aboutissement de cette évolution consista en ce que, dans un grand nombre de couvents, les béguines, qui vivaient comme tertiaires séculières, se décidèrent au cours du xiv^e et du xv^e siècle, à faire leurs vœux monastiques, en partie sous la pression des autorités ecclésiastiques, et à transformer ainsi leurs maisons en couvents de tertiaires.

Telle étant la situation, la vie religieuse des béguines du bas moyen-âge devait tout naturellement adopter surtout comme idéal celui des ordres mendiants et prendre la même direction. C'est ce qui se montre très clairement dans la position des béguines à l'égard de la mendicité. Alors que, vers le milieu du xiii^e siècle, le fait de s'abstenir de la mendicité passait pour un caractère propre à toute l'institution des béguines (cfr. Thomas de Eccleston ad a. 1254 ; *Mon. Germ. Script.* xxv, 568) ; alors que des règlements anciens d'ordre intérieur défendaient strictement la mendicité aux béguines, nous voyons que, depuis la fin du xiii^e siècle, en France et en Allemagne, l'habitude de quêter des aumônes s'implante de plus en plus ; vers 1300 le cri de « Brot durch Gott » avec lequel jadis les premiers prédicateurs errants des Franciscains s'étaient introduits en Allemagne, était déjà devenu le principal signe auquel on reconnaissait les béguines et les bégards allemands. De même que, dans les pays romans, les béguines se rattachèrent ouvertement en majorité au parti des défenseurs extrêmes de l'idéal franciscain de pauvreté, de même nous trouvons souvent chez les béguines allemandes l'idée que leur stricte pauvreté fait d'elles les vraies imitatrices du Christ et que leur état est plus noble que tous les autres états ou ordres. Aussi cherchent-elles en conséquence souvent à se soustraire à la direction du clergé ; elles écoutent avidement les prédications émouvantes de leurs maîtresses ou de prédicateurs ambulants bégards professant les mêmes idées, créent un système de cruel ascétisme corporel et s'enfoncent dans des spéculations mystiques qui transforment leur agitation en extases et en visions, leur font mépriser les moyens que l'Eglise leur offre d'acquérir des grâces, parce qu'elles ont conscience d'avoir atteint la perfection et les amènent même à considérer les lois de la morale comme n'étant plus obligatoires pour elles.

On ne pourrait contester que plusieurs de ces traits nous

ramèment aux mobiles religieux qui ont exercé leur action sur la naissance de l'institution. Mais à cela s'ajoutent aussi des impulsions d'enthousiasme apocalyptique, que donnaient les enseignements de Joachim de Flore et que les mystiques des Franciscains répandaient parmi les laïcs ; à cela s'ajoute surtout la mystique quiétiste de la secte du libre esprit, qui, par l'intermédiaire des ordres mendiants depuis la seconde moitié du XIII^e siècle, trouva accès non-seulement dans leurs couvents de femmes, mais aussi dans maint couvent de béguines. Il y avait là, pour l'institution, un grave danger ; c'est ce que nous montrerons plus loin en retraçant les persécutions que les béguines et les bégards eurent à souffrir du chef d'hérésie.

Au début du XIV^e siècle, c'est-à-dire à une époque où les béguines éprouvent leurs plus fortes agitations mystiques, on voit se préparer un nouveau développement de l'institution, qui devait paralyser leurs meilleures forces religieuses. Pour des causes qu'on ne connaît pas encore assez exactement, les femmes des classes élevées cessent de plus en plus dès cette époque de se faire béguines ; en même temps, les nouvelles fondations de béguinages qui se produisent en masse précisément au XIV^e siècle, montrent de plus en plus ce caractère d'établissements de bienfaisance et de maisons de pauvres qu'ils auront dorénavant. Les pensionnaires des anciens couvents apprirent aussi bientôt à se considérer exclusivement comme prébendées ; les béguines de Cologne, qui étaient astreintes par leurs statuts au soin des malades et qui, en cette qualité, avaient droit au logement dans différents hôpitaux, avaient fini par si bien oublier leurs obligations de service à l'égard des hôpitaux et leur vocation propre qu'elles se considérèrent comme les véritables propriétaires des établissements et transformèrent les hôpitaux en béguinages. Les autorités communales se mirent aussi à regarder comme établissements de bienfaisance les couvents qui, par suite de cette évolution, se recrutaient en grande partie parmi les anciennes servantes et les vieilles femmes et recevaient aussi gratuitement des enfants. C'est ainsi que le conseil de Cologne a réduit en 1487 d'un trait de plume les béguinages et leurs habitantes au quart et publié, de sa propre souveraineté, de nouveaux règlements d'ordre intérieur pour les couvents restants. (W. STEIN, *Akten z. Gesch. d. Verf. u. Verwalt. d. Stadt Köln*, II, pp. 687 et suiv.). La transformation de nombreux béguinages en couvents de tertiaires, dont nous avons parlé plus haut, a eu pour conséquence la perte de nombreux éléments plus sérieux et plus religieux ; les associations des sœurs de la vie commune qui se rattachaient aux meilleures traditions des béguines se sont visiblement recrutées largement

parmi les béguines. A la fin du XV^e siècle la vie intérieure des couvents de béguines allemandes, dont le nombre avait d'ailleurs beaucoup diminué, se montre en pleine décadence : on qualifie très généralement leurs pensionnaires de bigotes hypocrites et de parasites ; plus d'une fois, on les met au rang des prostituées et des concubines des prêtres ; elles gagnent leur misérable vie, que ne relève plus le sentiment religieux, par des travaux manuels, par une mendicité professionnelle, en soignant les malades, en veillant les morts, ou encore, comme pleureuses. Dans les territoires protestants de l'Allemagne on transforma généralement les béguinages en écoles, en hôpitaux, en orphelinats, etc. ; dans les districts catholiques, quelques couvents se sont maintenus jusqu'au XIX^e siècle ; à Cologne un certain nombre existe encore de nos jours ; mais tous ont absolument le caractère de maisons de pauvres.

* *

BIBLIOGRAPHIE.

RYCKEL, pp. 489 et suiv. et 635 et suiv. ; HÉLYOT, III, pp. 477 et suiv., IV, pp. 59 et suiv. et VII, pp. 287 et suiv. ; QUIX, II, pp. 59 et suiv. ; voir aussi les livres cités plus haut.

L'origine des premières communautés des bégards doit-elle être directement rapportée à Lambert le Bègue ? Ou bien ces associations ne se sont-elles produites qu'après la mort de Lambert à l'imitation des couvents flamands de béguines ? Les sources actuellement connues ne suffisent pas pour résoudre la question. La première fois qu'on trouve des bégards, c'est à Louvain vers 1220 et à Anvers vers 1228 ; mais, en même temps (vers 1220) on mentionne déjà un couvent de *beguini* à Wiener-Neustadt. Les noms de *beguin* et *begard* (en flamand, d'ordinaire *bogard* ; moyen haut allemand, *begehart* ou *biegger*) sont en tout cas des sobriquets, probablement tous deux d'origine wallonne ; ailleurs on rencontre les désignations de *lollard*, *frère lollard* (probablement du moyen néerlandais *lollen*, murmurer) et son dérivé *Nothard*, *Nollbruder* ; puis *Blotzbruder*, *Zellenbruder* (cellite), pauvres volontaires, *boni pueri*, *boni valetti*.

Partis de la Flandre, les bégards se sont répandus au cours du XIII^e et du XIV^e siècle dans toute l'Allemagne, en Pologne, dans les pays des Alpes, également aussi dans les pays de langue romane ; toutefois cette expansion a toujours été de beaucoup moins importante que celle des béguines : par exemple, à Cologne et à Strasbourg, pour 141 et 60 béguinages on ne trouve, chaque fois, que deux couvents de bégards. Déjà au XIII^e siècle toute une série de

maisons néerlandaises de bégards et beaucoup de bégards romans ou allemands se sont affiliés aux Tertiaires des deux grands ordres mendiants, dont, dès lors, l'histoire se rattache étroitement à la leur.

Nous avons déjà dit que, dans la lutte relative à la pauvreté qui se produisit au sein de l'ordre des Franciscains, de grandes fractions des béguines et des bégards ont pris parti pour le système des mystiques et des *fraticelli*. Les bégards, notamment, se firent une spécialité d'une façon de mendicité pleine d'ostentation, renoncèrent souvent à toute habitation durable et se mirent à parcourir les pays, isolés ou en petits groupes, pour mendier et gagner des adhérents pour leur système religieux. Ils ne renoncèrent pas à ces coutumes même après que les papes les eurent condamnées; s'appuyant, au contraire, sur leurs confrères chassés de leurs couvents, ils restèrent en d'étroites relations avec les béguinages, où ils jouissaient d'une haute considération en qualité de martyrs de l'idéal de pauvreté des franciscains et de médiateurs toujours bien accueillis de révélations mystiques.

Au xv^e siècle nous retrouvons la plupart des bégards néerlandais comme Tertiaires réguliers de l'ordre des Franciscains. Ils y sont constitués dès 1443 en *Congregatio Zepperensis beghardorum tertiae regulæ S. Francisci*, avec un général qui leur est propre; à la tête était le couvent de Zepperen près de Hasselt; divisés plus tard en deux communautés séparées à la suite de dissensions intestines, unis ensuite au xvii^e siècle à la congrégation lombarde des Tertiaires réguliers, ils n'ont pas survécu à la révolution française. De même, beaucoup de maisons allemandes de bégards, fortement réduites par les persécutions du xiv^e siècle, se sont transformées en couvents de Tertiaires.

Leur organisation est essentiellement la même que celle des béguines, comme nous l'avons décrite plus haut: à la tête se trouve un ministre ou magister; les membres ne sont liés à leurs vœux que pour le temps pendant lequel ils appartiennent à la communauté.

Les premiers bégards néerlandais étaient d'ordinaire des tisseurs ou des drapiers et restèrent longtemps attachés à leur profession dans leurs couvents; plus tard ils s'occupèrent aussi par exemple à copier, et à vendre des manuscrits. Les bégards allemands pratiquent généralement aussi des métiers, tels que la poterie, le tissage, la brasserie et se rendent, en outre, utiles en soignant les malades et en transportant les morts; mais c'est évidemment la mendicité qui a été, pendant le bas moyen-âge, leur principal moyen de gagner de l'argent.

Les communautés de *pauvres volontaires* (ou pauvres frères; en Néerlande on les nomme en général *Lollards*, *Matemans*, *Celbroeders*) forment un groupe particulier parmi les bégards; ils exigent de leurs membres la renonciation à tout leur patrimoine et les astreignent à des vœux perpétuels. Leur organisation sévère, leur enthousiasme pour la pauvreté, leur zèle et leur dévouement à remplir leurs devoirs relativement aux soins à donner aux malades et à l'enterrement des morts nous ramènent à une tradition remontant jusqu'aux origines des bégards.

Une autre différence entre ce groupe des pauvres volontaires, dont nous retrouvons d'ailleurs le nom et les caractères particuliers dans une série de couvents de béguines, et la grande masse des autres bégards, c'est qu'ils se sont assez généralement abstenus de se rattacher aux ordres des Mineurs. En s'affiliant au xv^e siècle à l'ordre des Augustins, les pauvres volontaires adoptèrent le nom de Cellites et, plus tard, celui d'Alexiens.

L'opinion publique, à la fin du moyen-âge, s'est prononcée sur les bégards plus défavorablement encore que sur les béguines; des poètes satiriques et des prédicateurs de l'Allemagne du Sud qualifient couramment les bégards de mendiants portés à la tromperie et à l'immoralité. Les faibles restes des bégards n'ont pas survécu en Allemagne au temps de la réforme.

* * *

BIBLIOGRAPHIE.

- Ch. U. HAHN, *Gesch. der Ketzer*, II, Stuttg. 1847, pp. 420 et suiv.;
 Cl. JUNDT, *Histoire du panthéisme populaire au moyen-âge*, Paris 1875, pp. 42 et suiv.; H. CH. LEA, *Hist. of the inquisition of the middle ages*, New-York, II (1888), pp. 350 et suiv.; J. t. DÖLLINGER, *Beiträge z. Sektengesch. des M. A.*, Munich 1890, pp. 378 et suiv., 702 et suiv.; R. WILMANS, *Zur Gesch. der röm. Inquisition* (*Hist. Z.* XL. 1879), pp. 193 et suiv.; H. HAUPT, *Die religiösen Sekten in Franken*, Würzb 1882, pp. 5 et suiv.; P. FREDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis Neerlandicae*, Gand, I et II, 1889 et 1896; ULANOWSKI, *Examen testium super vita et moribus beguinarum... in Sweydnitz a. 1332 factum*, dans *Scriptores rer. Polonicarum*, Cracovie, XIII, 1889, pp. 233-255.

On a commencé dans la seconde moitié du xiii^e siècle à persécuter les béguines et les bégards comme hérétiques. Sans aucun doute, la première cause de cette accusation d'hérésie a été l'étroite alliance avec les ordres mineurs dont nous avons parlé plus haut et le fait que grand nombre de béguines et de bégards se sont prononcés pour les tendances des mystiques franciscains.

Au commencement du xiv^e siècle le nom de *beguinus*, donné

d'abord sans distinction à tous les Tertiaires, servait dans les pays romans exclusivement à désigner les mystiques hérétiques et les *fraticelli*; cette circonstance devait naturellement influencer d'une façon fort désavantageuse l'opinion publique à l'égard des couvents orthodoxes des béguines et des bégards. Ce qui leur fut encore plus funeste, c'est qu'à la même époque l'épiscopat allemand se persuada que la secte panthéiste des frères du libre esprit trouvait son principal appui chez les béguines et les bégards et que leurs couvents étaient précisément le foyer de ce mouvement hérétique. Il est certain qu'une faible fraction seulement des béguines et des bégards de l'Allemagne se montrait favorable à la mystique panthéiste; néanmoins, dans la suite, le nom de bégard a été universellement employé en Allemagne pour désigner les adhérents de la secte du libre esprit. Au cours du XIV^e siècle on en vint à penser que, dans certains couvents de béguines et de bégards, il existait toujours un cercle plus étroit, également hostile aux enseignements de l'Eglise et à la moralité; c'étaient, pensait-on, les parfaits ou les esprits libres, aux enseignements hérétiques desquels on n'initiait les membres plus jeunes du couvent qu'après un temps d'épreuve durant de longues années.

Ces accusations avaient-elles un fond de vérité? C'est ce que les sources connues jusqu'à ce jour ne permettent pas de décider. En tout cas ces accusations ainsi généralisées n'ont pas de base; l'hostilité passionnée qui s'y montre contre les béguines et les bégards s'explique en première ligne par les violents conflits qui, depuis la fin du XIII^e siècle, s'élevèrent entre l'épiscopat et le clergé séculier, atteint dans l'exercice de son ministère spirituel, d'une part, et d'autre part, les mendiants, notamment l'ordre des Mineurs, dont les partisans laïcs étaient en grande partie les innombrables sociétés de béguines et de bégards.

Cette confusion abusive entre les sectaires panthéistes et les béguines et les bégards a malheureusement produit jusqu'à ce jour une double erreur: d'une part, on s'est fait une idée tout à fait exagérée de l'expansion de la secte du libre esprit; d'autre part, on a regardé comme caractérisant cette secte panthéiste des usages et des particularités des béguines et des bégards orthodoxes, notamment la mendicité et l'ascétisme.

Une série de conciles provinciaux allemands (Cologne, 1306; Mayence, 1310; Trèves, 1310), édicta d'abord à l'égard des béguines et des bégards des mesures sévères; en 1311, le concile de Vienne leur porta un coup mortel. La première décision s'adressait en général à l'institution des béguines: on les accusa de discuter, dans leurs prédications, la liberté et l'être divin et de répandre, sous le voile

de la piété, des doctrines hostiles à l'Eglise; par ces motifs, l'ordre des béguines fut déclaré aboli. (Clement. lib. III., tit. XI, cap. I.) Un second canon condamnait huit propositions d'un caractère mystico-panthéiste, rendait exclusivement la *secta beguardorum et beguinarum in regno Almaniae* responsable de la propagation de ces erreurs et invitait à les persécuter sans merci (Clement. lib. V. tit. 3, cap. 3.)

L'exécution de ces ordres, qui n'eut lieu que sous le pape Jean XXII, amena, au sein de l'Eglise allemande, un indescriptible désordre. Pendant que le clergé séculier essayait en tous lieux de fermer les béguinages et en poursuivait les habitants récalcitrants du chef d'hérésie, les ordres mendiants et parfois aussi les magistrats des villes prenaient fait et cause pour les persécutés, ce qui amenait leur excommunication.

Comme on s'aperçut qu'il était impossible de supprimer toute l'institution des béguines, Jean XXII se vit obligé de revenir en arrière, et de ~~faire~~ bulles pour établir une distinction entre béguines orthodoxes ou hérétiques, entre Tertiaires des ordres mendiants ou béguines séculières et accorder pour l'avenir tolérance aux béguines orthodoxes. Mais comme ces bulles étaient pleines de contradictions et que l'approbation papale était expressément refusée à l'institution des béguines, la persécution restait, après comme avant, toujours possible. La persécution des béguines et des bégards fut reprise en grand par les papes Urbain V et Grégoire XI, avec le puissant appui de l'empereur Charles IV. Comme on négligeait à dessein de faire attention au double sens des termes de béguines et de bégards, tous les membres de ces deux institutions furent traités d'hérétiques, déclarés excommuniés et mis au ban; les maisons des bégards seront confisquées et serviront de prisons pour l'inquisition; les béguinages et leurs biens seront vendus et le produit de la vente sera consacré à des œuvres pieuses et ecclésiastiques, à l'entretien des inquisiteurs et à l'amélioration des murs des villes en cause et des routes publiques. Les inquisiteurs du Pape s'efforcent de mettre en vigueur sans merci ces mesures dictées par un aveugle fanatisme et, dans toutes les provinces de l'Allemagne, on voit flamber les bûchers; c'est un martyre sans exemple que les béguines et les bégards eurent à subir de 1366 à 1378, sans que rien autorise à croire qu'ils aient eu à expier quelque faute véritable.

Mais, aussi pendant ces persécutions, les béguines et les bégards trouvèrent un puissant appui notamment auprès des magistrats communaux et obtinrent enfin de Grégoire XI la publication de bulles qui distinguaient de nouveau entre béguines et bégards hérétiques ou

orthodoxes et qui, de la sorte, assuraient l'existence de leurs couvents pour l'avenir.

Après quelques dizaines d'années pendant lesquelles Boniface IX avait aussi tour à tour proscrit et pris sous sa protection les béguines et les bégards, il éclata de nouveau, vers 1400, dans la haute Allemagne une tempête contre l'institution; la cause, c'étaient les attaques du clergé séculier de Bâle, notamment celles du célèbre dominicain Jean Mülberg contre les béguines bâloises, approuvées notamment par un avis de l'université de Heidelberg (1405) et par un pamphlet de Wasmud de Hombourg, professeur à Heidelberg et inquisiteur de Mayence (H. HAUPT, *Zett. K. Gesch.*, VII, pp. 533 et suivantes et DÖLLINGER, *Beiträge z. Sekt. Gesch.*, II, pp. 406 et suivantes.)

Malgré l'appui dévoué des mineurs, les béguines et les bégards des diocèses de Constance, de Bâle et de Strasbourg furent en grande partie chassés de leurs couvents dans la première décennie du xv^e siècle, ~~en vertu des filles navales~~ qu'on ne leur épargnait pas non plus l'accusation d'hérésie; il est vrai que, peu de temps après, nous retrouvons ces couvents peuplés de béguines et de bégards.

Les béguines remportèrent contre un confrère de Mülberg, le dominicain Mathieu Grabow de Wismar un succès important à l'époque du Concile de Constance, qui se montra d'ailleurs favorable à l'institution. En déclarant hérétique, en 1419, après de longs débats, le pamphlet de Grabow contre les frères de la vie commune et les béguines néerlandaises et en forçant l'auteur à se rétracter, on créait par là même un préjugé favorable contre tout doute qui pouvait s'élever ultérieurement au sujet de la légitimité des principes de l'institution des béguines.

Il est vrai que les ennemis ne devaient tout de même pas leur manquer, parce que, au cours du xv^e siècle, les béguines et les bégards ne tardèrent pas à devenir mondains et à se dégrader.

Parmi les ennemis les plus passionnés se trouvait le doyen du chapitre de Zurich, Félix Hemmerlin, dont les pamphlets rédigés aux environs de 1436 (*Contra validos mendicantes, Contra anchoritas beghardos beginasque silvestres* et *Glossa quarundam bullarum per beghardos impetratarum*, dans les *Opuscula et tractatus*, Bâle, 1497) représentaient de nouveau toute l'institution des béguines et des bégards comme alliée à l'hérésie, bien que le pape Eugène IV leur eût accordé récemment des privilèges.

La preuve que Hemmerlin n'était pas seul de son avis, c'est que le nom de bégard fut communément employé depuis la fin du xiv^e

siècle comme appellation courante pour les hérétiques les plus divers, jusqu'à ce qu'il s'attachât définitivement aux frères bohèmes (Picards).

* * *

BIBLIOGRAPHIE.

J. DARIÉ, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, 6 volumes, Liège 1868-1891; P. P. M. ALBERDINGK THYM, *Gesch. der Wohlthätigkeitsanstalten in Belgien*, Freiburg. 1887; W. MOLL, *Kerkgesch. van Nederland voor de Hervorm.* II, nos 2 et 3, Utrecht 1867-1888; C. R. H. RÖMER, *Geschiedk. overzicht van de kloosters... van Holland en Zeeland*, Afd. 1 et 2 dans *Nieuwe reeks van werken van de maatsch. der nederl. letterk. te Leiden*, VIII (1854); ALTMAYER, *Les précurseurs de la réformation aux Pays-Bas*, Paris et Brux., I (1886), pp. 71 et suiv.; *Cartulaire du béguinage de Sainte Elisabeth à Gand*, rec. par le baron J. BÉTHUNE, Bruges 1883; E. VAN WINTERSHOVEN, *Notes et documents conc. l'ancien béguinage de St-Christophe à Liège*, dans *Analectes p. servir à l'histoire ecclésiast. de la Belgique*, XXIII, 1892, pp. 62-112; F. HACHEZ, *Le béguinage de Mons*, dans *Messenger des sc. hist. de Belgique*, 1849, pp. 277-302; THYS, *Histoire du béguinage de Tongres*, dans les *Bulletins de la Soc. scientif. et lit. du Limbourg*, XV et à part (Tongres, 1881); WYTSMAN, *Des béguinages en Belgique*, Gand 1862; STRAVEN, *Notice hist. sur le béguinage de St-Trond*, St-Trond 1876; LAMBRECHTS, *Het oud begijnhof te Hasselt*, Hasselt 1886; COULON, *Histoire du béguinage à Courtrai*, Courtrai 1891; KEMMANN, *De begijnen in Nederland*, dans *Kalender voor de Protestanten in Nederland*, 1857; FORESTIER (J. ALBERDINGK THYM), *Over het begijnhof te Amsterdam*, dans *Volksalmanak der Nederl. Kathol.*, 1857; LE MÊME, *Het begijnhof te Grave*, ibid., 1855; *Geschiedenis van het begijnhof te Amsterdam*, dans *Katholiek*, XLIX. L et LVIII (1866-1870); SIVRÉ, *Gesch. Schets van het oud begijnhof te Roermond*, dans les *Publications de la Soc. hist. et archéol. dans le duché de Limbourg*, XI (1874); FREDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis Neerlandicae*, I et II, Gand, 1889 et 1896.

Dans le territoire de la Belgique actuelle et des Pays-Bas, l'exemple des premières adhérentes de Lambert avait bientôt, comme nous l'avons déjà dit, trouvé des imitateurs dans les régions les plus étendues; c'est ici que l'institution a donné sa plus belle floraison et qu'elle s'est maintenue jusqu'à nos jours. Le grand nombre de femmes qui, dans ces régions, fuyaient le monde — on comptait à Liège au milieu du xiii^e siècle, 1,500 béguines environ, à Cambrai, environ 1,300, dans la petite ville de Nivelles, 2,000 — explique comment les béguines, non seulement dans toutes les villes importantes mais même dans de petites localités de la campagne, s'unissaient en de grandes communautés formées sur le modèle du béguinage liégeois; elles donnaient asile à des centaines de pensionnaires et renfermaient, outre une foule de maisonnettes de béguines, outre des couvents plus considérables, de vastes

hospitaux et de riches bâtiments d'églises. On donne les dates suivantes pour la fondation des premiers béguinages belges : Tirlemont, 1202; Valenciennes, 1212; Anvers, 1230; Cambrai et Gand, 1233; Bruxelles, 1240-1250; Malines, 1259. Leur propagation dans le territoire des Pays-Bas actuels tombe un peu plus tard; mais alors, dans chaque ville importante on trouve un ou plusieurs béguinages. A côté de ces grands établissements, il y eut aussi de tout temps en Belgique et en Néerlande de petits couvents du genre des *Sammungen* de l'Allemagne.

Ayant de nombreux et étroits rapports avec les ordres mendiants, les béguines belges et néerlandaises conservent cependant vis-à-vis d'eux plus d'indépendance que la majorité des béguines allemandes; par suite la propagande que l'on fit çà et là pour les engager à imiter la mendicité des mendiants n'a eu, en somme, chez elles que peu de succès.

Une suite de cas de visions mystiques, de phénomènes hystéro-extatiques et d'ascétisme poussé à l'extrême, nous montre que dans les vastes couches des béguinages belges et néerlandais, de fortes impulsions religieuses ont conservé toute leur action jusqu'après la Réforme. La mystique hérétique a aussi trouvé des adeptes parmi les béguines belges et néerlandaises; en 1310, la béguine du Hainaut, Marguerite Porete, auteur d'un livre prétendument panthéiste et libertin, monta à Paris sur le bûcher; de même, la mystique bruxelloise Hadewich Blœmærdinne (†1336) comptait, parmi ses disciples, des béguines du Brabant et de la Zélande.

Quand les bulles citées plus haut de Clément V et de Jean XXII, menacèrent aussi d'anéantir l'institution en Belgique et en Néerlande, les souverains et les évêques intervinrent pour la protéger et obtinrent qu'on fit des enquêtes sur l'état religieux et moral des béguinages (1320-1328); les résultats favorables de ces enquêtes les mirent à l'abri d'attaques ultérieures.

Ils ont également su se protéger contre les persécutions auxquelles les couvents allemands furent en butte dans le dernier tiers du XIV^e siècle, et qui menacèrent aussi très sérieusement les béguines belges et néerlandaises; ils échappèrent également aux attaques du fanatique dominicain Grabow.

Lors de la fondation des premiers béguinages, les motifs religieux avaient été seuls en jeu; mais, déjà au début du XIV^e siècle, les béguines belges et néerlandaises commencent à se recruter principalement dans la masse des femmes pauvres et transforment ainsi de plus en plus leurs béguinages en établissements de bienfaisance; et ce développement correspond à celui que prit l'insti-

tution en Allemagne dans le bas moyen-âge. A la place de la vie contemplative, souvent, sous la pression des circonstances qui s'étaient modifiées, on trouve une vive activité manuelle; les essais que l'on fait de se procurer des ressources nouvelles par la commerce et l'industrie provoquent, à maintes reprises, l'opposition des autorités. Les *pauvres volontaires*, les *sœurs noires*, qui occupent aussi parmi les béguines belges et néerlandaises une place à part et qui devaient plus tard s'affilier à l'ordre des Augustins se consacraient principalement à soigner les malades; çà et là on s'occupe aussi dans les béguinages de l'éducation des jeunes filles. Nous avons déjà parlé de l'entrée de nombreuses béguines dans les communautés des Sœurs de la vie commune, qui, parfois, sont directement appelées béguines.

Les archevêques de Malines, Jean Hauchinus (1583-1589) et Math. Hovius (1589-1620) procédèrent, à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle, sous le règne de l'archiduchesse Isabelle, fort bien disposée à l'égard des béguines, à une réforme des béguinages belges qui, dès cette époque montraient des indices visibles d'un commencement de décadence. Ils remplacèrent, notamment dans le diocèse de Malines, par de nouveaux statuts communs, les anciens règlements qui s'étaient beaucoup modifiés au cours du temps et qui présentaient entre eux d'extraordinaires contrastes; ces nouveaux statuts furent souvent adoptés aussi dans les diocèses voisins.

La révolution française abolit les béguinages belges et néerlandais en tant que communautés spirituelles et ne les laissa subsister que comme maisons de bienfaisance ou de malades. Reconnus de nouveau dès 1814 comme associations religieuses, les béguinages belges ont cependant conservé jusqu'à présent principalement le caractère d'établissements de bienfaisance dirigés dans un esprit religieux et soumis, pour leur administration, au contrôle de l'État.

Ainsi que M. le professeur Fredericq de Gand a eu l'obligeance de me le communiquer, il y avait en 1896 en Belgique, exclusivement dans la partie flamande du pays, quinze béguinages (contre vingt-neuf en 1825 et vingt en 1856), mais dont deux seulement, le grand et le petit béguinage de Gand, ont un nombre important de pensionnaires (1896: 525 et 344 contre 710 et 364 en 1866 et 622 et 272 en 1825.) Le grand béguinage, forcé par la création de nouvelles rues et par des conflits avec le Conseil communal de Gand, d'abandonner son ancien emplacement, a été transporté en 1874, grâce aux soins du duc Englebert d'Areuberg, dans un terrain de la commune de Mont St-Amand aux portes de Gand; comme aupara-

vant, il présente l'image d'une petite ville entourée de murs, de portes et de fossés et renferme toute une suite de rues et de places, une église, un hôpital, 18 couvents et une foule de maisonnettes de béguines, dont chacune est précédée d'une cour avec jardinet, entourée d'un mur et mise sous l'invocation d'un saint patron.

Le nombre des béguines dans les autres béguinages belges (Anvers, Lierre, Turnhout, Hérenthals, Diest, Bruges, Courtrai, Dixmude, Alost, Audenarde, Hoogstraten, Malines et Termonde) varie de 3 à 60 ; quelques-uns de ces béguinages doivent bientôt disparaître. Le total des béguines belges s'éleva en 1896 à environ 1,230 contre environ 1,480 en 1866 et 1,790 en 1825. La cause de cette décadence est surtout la fâcheuse situation économique de la population des campagnes, où se recrutent principalement les béguines.

A Gand, pour admettre une novice, on exige la preuve d'une vie irréprochable ; on doit, en outre, justifier d'un revenu d'au moins 110 francs et payer une entrée de 150 francs. Après un noviciat de deux ans, les jeunes sœurs vivent ensemble dans un établissement conventuel ; les anciennes ont le droit de se retirer dans l'une des nombreuses maisonnettes, qui peuvent recevoir plusieurs pensionnaires et que, parfois aussi, on loue à des femmes laïques. Les vœux de chasteté et d'obéissance que doivent faire les béguines ne les obligent que pour la durée de leur séjour au béguinage ; mais les cas de retour dans le monde sont très rares.

Les occupations des béguines de Gand se partagent surtout entre la contemplation et les travaux manuels de femmes, notamment la fabrication de dentelles, qui forme la principale ressource des béguinages gantois ; dans d'autres, les béguines s'adonnent aussi à l'enseignement élémentaire ou professionnel ou soignent les malades.

Le costume est maintenant uniformément noir ; la tête est couverte d'une toile blanche, sous laquelle les béguines portent un bonnet serrant (*begijne*) ; pour les sorties, on met un ample manteau noir (faïlle) qui couvre aussi la tête. Ce costume est représenté dans HALLMANN, p. 18 et suivantes et dans HÉLYOT, VIII, p. 6 et suivantes.

La direction des béguinages est aux mains de la *groot juffrouw* (grande dame) qui est choisie par les supérieures des couvents et qu'assistent le chapelain du béguinage et un conseil de plusieurs béguines.

Aux Pays-Bas, deux béguinages catholiques se sont maintenus jusqu'à nos jours ; l'un, celui d'Amsterdam, compte treize pension-

naires ; l'autre, celui de Bréda, en a quarante-six, qui s'occupent de travaux manuels ou soignent les malades. Tout récemment on a aussi essayé de rétablir en France l'institution des béguinages.

HERMAN HAUPT

(*Real-Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*. 3^{re} édit. Leipzig. Tome II, p. 516 et suivantes.)

Traduction de "".





Calendrier Folklorique

Le Premier Avril

Dans toute l'Europe romane ou teutonique, le premier jour d'avril est consacré par des mystifications bien connues sous le nom de Poisson d'avril — *pèhon d'avri* à Liège, *vai d'avri* « veau d'avril » à Stavelot.

On fait accroire à quelqu'un une fausse nouvelle, on l'engage à faire quelque démarche inutile, pour avoir lieu de se moquer de lui. Les enfants et les domestiques surtout sont exposés à ces plaisanteries. On leur donne des *amis* ~~amis~~ ~~amis~~, on les envoie acheter de l'huile de cailloux, du baume de fer, un marteau à deux têtes, etc., etc.; on leur attache fortuitement sur le dos des écriteaux, des queues ou des figures de papier, ou bien on les rend ridicules en leur barbouillant le visage à leur insu, de taches blanches ou noires.

L'esprit gouailleur du Liégeois ne se fait pas faute de profiter de cette coutume, et un vieux dicton prévient que

*Li prumî djou d'avri
On fait aller quèri.*

Cette formule : « faire aller chercher » ne donne cependant pas une idée bien complète de ce que l'usage a de caractéristique à Liège.

En réalité, *on v' kvôye*, c'est-à-dire que de l'endroit où on vous a envoyé chercher quelque objet ou quelque marchandise illusoire, absurde ou grotesque, on vous renvoie, sous un prétexte fallacieux très sérieusement invoqué, chez une autre personne qui, elle-même, vous enverra ailleurs.

C'est ainsi qu'on prie quelque apprenti bonnasse d'aller chez un voisin chercher *li sôye à deus lames* « la scie à deux lames », *di l'ôle di bresse* « de l'huile de bras », *dèle simince di ramon* « de la semence de balai », *on rond squêr* « une ronde équerre », etc. La formule varie souvent. On enverra le naïf acheter de la semence d'aiguille, *dé rodje sé* « du rouge sel » ou du lait de bouc. On le priera de demander la hache à deux têtes ou un maillet à deux manches, un œuf de coq, de l'herbe à couper le fer, du lait de porc, un hareng sans arêtes, etc.

Et le voisin ou le marchand, s'excusant de ne point avoir pour le moment ce qu'on lui demande, expédiera le naïf chez un confrère quelconque, à l'autre extrémité du faubourg.

Une des choses singulières qu'on envoie prendre, c'est, sauf respect, *dèle pihote di canâri* « de l'urine de canari ». On explique sérieusement que cela est doux et sucré, rappelant, comme couleur, le vin de *Muselle*. Si l'on a affaire à un enfant, on lui recommande bien de n'en point boire un petit coup en revenant...

Le rodje sé est particulièrement recommandé pour les gamins : on leur explique que cette denrée est souveraine sous la queue des oiseaux que cela empêche de s'envoler et qu'on peut alors prendre à la main.

Une autre farce traditionnelle consiste à envoyer quelqu'un avec une énorme dame-jeanne chez un pharmacien, pour acheter *po cinq censes d'ôle di rose*. Or, l'essence coûte 2,000 francs le kilo. Le pharmacien a soin de dépêcher le nigaud chez un confrère, qui regrette d'en être dépourvu pour l'instant et envoie à son tour le commissionnaire le plus loin possible.

Au régiment, on envoie les conscrits chercher le parapluie de l'escouade, la clef du champ des manœuvres, un nouveau chef de file, de la graine d'agent de casernement, et bien d'autres sottises.

Dans les mines, on ordonne aux « nouveaux » d'aller chercher *les rodjès bottes de matste-ovri* « les bottes rouges du porion », ou d'aller éteindre le quinquet sans mèche, celui qu'on voit brûler au loin. On envoie un nigaud à l'autre extrémité du faubourg, chargé d'un lourd colis sur les épaules. Il se trouve qu'il n'a ainsi promené qu'un moellon.

Dans certaines parties du Hainaut, les poissons d'avril s'appellent *semince d'avri*. Cette dénomination vient de la farce traditionnelle qui consiste à faire demander de la « semence d'avril » par celui qu'on veut berner. Jadis, cette demande s'adressait généralement au maréchal qui, adroitement, noircissait la figure du commissionnaire et, sous un prétexte quelconque, le renvoyait à l'expéditeur.

Nos gamins des rues ont mille farces dans leur sac pour ce jour.

Défilez-vous des objets bien en vue que vous trouverez aujourd'hui. Si vous vous baissez pour les ramasser, vous les verrez subitement disparaître, filer au bout de leur fil vers un porche, d'où des frimousses éveillées, bientôt apparues, vous nargueront en se gaussant de vous. Bien entendu, les passants feront chorus !

Si le soir, dans une ruelle, vous voyez deux bambins accroupis

sur les trottoirs d'un côté et de l'autre de la chaussée, tenant en mains une ficelle probablement tendue, si vous les voyez chuchoter et se prévenir de votre arrivée, n'allez pas prendre vos précautions et lever les jambes plus haut que nature, pour éviter l'encombre. C'est bien cela qu'ils veulent : il n'y a pas de ficelle — ils font seulement semblant, les gaillards, et vous serez attrapé !

Une des vieilles plaisanteries du jour, et vraiment drôle aussi, est faite par ce gamin qui se repose à côté d'un panier soigneusement recouvert d'un drap de toile bleue, comme c'est l'ordinaire. Vous passez. Il vous demande bien poliment de l'aider à remettre son fardeau sur l'épaule. Il le prend d'une oreille, vous de l'autre, vous tirez, vous tirez, vous plaignez mentalement le pauvre petit bonhomme de devoir porter pareil faix. Quand tout à coup, il file, et vous voyez le panier se soulever sous votre effort trop vif. Le panier, qui était sans fond, laisse voir un petit garçon qui saute et vous surprend. Votre air ahuri soulève les lazzi de la galerie, que vous n'aviez pas aperçue, et vous n'avez rien de mieux à faire qu'à partir rapidement.

Une autre fois le panier est encore sans fond. L'enfant qui se repose auprès, demande que vous le lui placiez sur la tête. Vous faites un effort, et du panier s'échappent un tas de cailloux, pendant que le gamin s'esclaffe et se moque de votre naïveté...

O. C.



Chronique Wallonne

« Belges » ou Français ?

Un livre a paru sous ce titre⁽¹⁾, et ce livre est une manifestation wallonne. C'est un roman à thèse, avec une longue préface. Le roman est remarquable, la préface est curieuse et la thèse fort originale. Elle a réveillé l'attention, même hors de notre pays, à Paris, où le livre a été édité, sur la nationalité belge et notre question des races. Toute la presse en a parlé. C'est un succès.

L'auteur, M. Albert du Bois, a débuté dans la Littérature par plusieurs recueils de poésies passionnées et de intéressantes pièces de théâtre ; il s'est encore fait connaître par des évocations brillantes de la civilisation grecque. Il a ainsi à son actif une douzaine de volumes dont le moindre est intéressant, et dont la plupart ont été remarqués. Son nouveau roman mérite tout à fait les éloges que lui ont décernés ceux mêmes des critiques — et en Belgique ils sont, je crois, tous d'accord — qui ont fortement désapprouvé la conclusion de l'auteur et l'allure de sa préface.

M. du Bois vit à Paris et est resté Wallon. Il le dit, et entend le prouver. Il s'en fait gloire et rien n'est plus agréable à nos yeux. Mais, écrivain disert et artiste raffiné, il n'en est pas moins un Wallon... excessif !

Le mouvement flamingant l'a indigné. La suprématie des Flamands l'a blessé. L'oppression que commencent à ressentir les Wallons lui paraît injuste et insupportable. Il reproche à la Wallonie sa longanimité. Il n'y a rien là qui semble vraiment neuf. Mais il trouve que la France a le tort de se désintéresser de nous — et c'est ici que se manifeste son sentiment personnel. Aux yeux de M. du Bois, la Wallonie est lasse d'être Belge et les Wallons appellent de tous leurs vœux le morcellement de la Belgique et leur réunion à la France. Il y a, dit l'auteur, en Belgique 300.000 « Belges », qui sont des Brusseleers ou de vagues métis. Le reste sont des Wallons ou des Flamands, ceux-ci cousins très Germaines de

(1) « Belges » ou Français, roman, par Albert du Bois. Un vol. de 302 p. Paris. Lemerre, éditeur, Passage Choiseul. Prix 3 fr. 50.

Guillaume II, ceux-là Français, de cœur et d'âme, et qui aspirent à le devenir de fait.

C'est net — et dit en termes fort vifs, avec un luxe d'épithètes peu amènes, qui ne sont point toutes réservées aux Flamands, contre qui, néanmoins, est surtout dirigée cette préface, ce libelle.

La négligence que met la France à poursuivre l'annexion de la Wallonie — qu'avait rêvée Napoléon III, ce « philosophe de génie » — nous vaut d'amères réflexions sur la légèreté proverbiale de nos voisins du Sud. Et quant au reste, M. DU BOIS dit aux Wallons leur fait en quelques paroles pleines de dureté. Il termine en interdisant à nos socialistes de chanter *la Marseillaise*, tant que les Wallons « n'ont point prouvé qu'ils ont cessé d'être un troupeau d'animaux imbéciles, à qui peuvent commander tour à tour les Espagnols, les Autrichiens, les Hollandais et les Flamands. » Ce diable d'homme est de ceux qui objurgent comme s'ils haïssaient !

Là-dessus, la presse a parlé. Les journaux belges ont donné avec ensemble, mais le mouvement a été sensiblement différent de celui que M. DU BOIS eût voulu susciter. Je ne dirai rien de la presse flamingante, sinon qu'elle fut bien mal venue de reprocher à M. DU BOIS des idées séparatistes, qu'elle s'est complu, du reste avec intention, à endosser à tous les Wallons : le jour où les Flamands ont déclaré que la Révolution de 1830 avait été une faute, « parce qu'elle avait séparé les Néerlandais du Sud et ces Néerlandais du Nord », ils ont donné l'exemple à M. DU BOIS (1). La presse belge de langue française ne s'est pas fait faute de montrer que le bruyant libelle de notre compatriote eût été impossible si les Wallons n'avaient vraiment à se plaindre. Elle a rendu responsable de cette violente diatribe ceux qui rêvent en Belgique de soumettre définitivement une race à une autre. On lui trouva une excuse dans le précédent de certains Flamingants pangermanistes et séparatistes. Mais on fut d'accord pour déclarer que la Belgique n'était pas aussi absurde qu'il le disait, et que ce n'était pour personne un si grand malheur d'être Belge.

On a dit ici, sincèrement et en termes mesurés, ce qu'on pense en Wallonie et ce que nous pensons nous-mêmes de la question flamingante et de la question belge. La solution, à nos yeux, du conflit de races en Belgique, n'est point dans la lutte et dans la violence. Elle est dans l'égalité des langues (il n'en périra que la

(1) Je ne veux point contester que les patois flamands soient des patois néerlandais, puisque cela plait à dire aux Flamingants. Mais le Wallon n'est point un patois français. Il appartient à la famille, il est un frère ou un cousin du français. C'est une distinction que M. DU BOIS n'a pas faite.

plus malade) dans la liberté au moins morale de leur usage et dans l'émulation des races. La violence nous déplaît autant chez les nôtres que chez autrui. Et quand nous voyons écrire, comme dans ce livre, que la langue flamande est « un patois enfantin et grossier bon tout au plus à servir de véhicule aux idées rudimentaires de l'anthropopithèque primitif », nous ne pouvons trouver le trait ni juste ni joli. Une langue vaut par l'usage qu'on en fait, et il n'est pas prouvé que l'anthropopithèque dont il s'agit fût plus bestial que nos modernes tortionnaires d'Arméniens, de Chinois ou de Boers.

M. DU BOIS a défendu sa thèse à sa façon. Personne n'y trouverait à redire, si l'auteur ne s'abusait jusqu'à affirmer qu'il rend l'opinion de plus en plus générale des Wallons conscients. Dirai-je qu'il les connaît assez mal, et que c'est honorer singulièrement le peuple wallon que de lui prêter, au cours d'un roman qui a de si belles pages, un langage qui dénote une distinction verbale plutôt négative et, dans cette Préface, de faire de nos terriens des assassins sournois et des patriotes imbéciles ?

Pour M. DU BOIS, la conscience de race qui se développe chez les Wallons, les conduira, sans s'exaspérer, mais tout naturellement, à dénoncer le pacte de 1830 et à se jeter dans les bras de la France. On pourrait être plus mal, et le sein de Marianne doit être un oreiller fort agréable. M. DRUMONT, qui est, comme chacun sait, extrêmement Français, est resté sceptique devant les affirmations de M. DU BOIS, et il a même entrepris de le calmer. Suivant *la Libre Parole* (numéro du 10 février), il est vrai que la France se préoccupe fort peu de nous. M. DRUMONT ajoute qu'elle a tort, ce qui est flatteur pour les Wallons. Je ne suis pas prophète, pour ma part, et je n'ai pas l'intention de prédire ce qui aura pu se passer d'ici à un siècle ou même moins. Mais quant au temps présent, M. DRUMONT me paraît être bien dans la vérité quand il dit : « Quelque amitié qu'ils puissent avoir pour nous, je suppose que les Belges feraient une assez vilaine grimace si on leur offrait de renoncer à la situation heureuse et tranquille qui est la leur, pour l'existence tourmentée et violente qui est celle de la France actuelle. »

Nous sommes peut-être, nous autres Belges, tout aussi tourmentés que les Français. Du moins, notre minorité politique se plaint aussi fort, toutes proportions gardées, que la minorité adverse en France. Mais chacun est chez soi, et « cela aide beaucoup », comme dirait le paysan.

Pour ce qui est des races, n'en est-il point de violentées en France, comme il en est une en Belgique ? Chez nos voisins, les provinces souffrent de la centralisation, — qui est pire, puisqu'elle